

11 avr 2008 -16:51

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2008

Monnaie royale de Belgique

Suivi des actions concernant l'évolution de la Monnaie royale de Belgique

Suivi des actions concernant l'évolution de la Monnaie royale de Belgique

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé le rapport concernant l'état d'avancement des décisions relatives à la Monnaie royale de Belgique. Le 30 mars 2007, le Conseil des ministres avait décidé d'entreprendre une série d'actions dans le cadre de l'évolution de la Monnaie royale de Belgique, sur la base d'un audit financier de l'institution.

Le rapport indique l'état d'avancement des points suivants :

- le groupe de travail "comptabilité analytique"
- le rattrapage des comptes de 2004 et de 2005
- la consultance externe en change management
- la consultance externe pour la révision des méthodes comptables
- la sous-traitance de la sécurité anti-vol
- la révision des tarifs des analyses du laboratoire
- la sous-traitance des activités commerciales, comme le mailing et le marketing
- la sous-traitance des activités d'emballage
- la mise à disposition de personnel au SPF Finances

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>